



**RAPPORT
POUR LE
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022
DU CCAS
DE LANÇON-PROVENCE**

03/03/2022

➤ RAPPELS REGLEMENTAIRES

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a codifié les dispositions résultant de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, précisant que l'élaboration du budget primitif doit être précédée, pour les communes de plus de 3500 habitants, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientation budgétaire, dans les deux mois précédant l'examen du budget.

La Loi NOTRe du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 relatifs aux débats d'orientation budgétaire prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en vue de renforcer l'information des élus locaux et la transparence en matière financière (article 107 de la loi).

Elle concerne également les Centres Communaux d'Action Sociale.

Cette loi a introduit dans le CGCT des dispositions ayant trait à l'étude d'impact pluriannuel sur les dépenses de fonctionnement qui est établie pour tout projet d'opération exceptionnelle d'investissement.

En outre, elle précise les dispositions qui imposent aux exécutifs locaux de présenter aux assemblées délibérantes, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur lequel va s'appuyer le débat d'orientation budgétaire.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, pour les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le DOB doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques impose de nouvelles règles pour les années 2018 à 2022 : il convient désormais de fixer des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement,
- L'évolution du besoin de financement annuel.

Le dossier présenté ci-après reprend dans une première partie, les différentes sources de financement nécessaires au fonctionnement général du CCAS et leur utilisation.

Puis, dans une seconde partie, sont développées les actions réalisées sur l'année écoulée et, enfin, les orientations budgétaires envisagées pour l'année à venir.

En annexe à ce rapport d'orientation budgétaire, est attaché le Rapport d'Activité 2021 du CCAS ainsi que la projection budgétaire qui servira à l'élaboration du budget primitif 2022.

➤ ETAT DES LIEUX DES DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT DU CCAS

🚩 La Commune

Au premier rang de ces ressources perçues par le CCAS, on trouve les subventions versées par la commune.

Si on met en relation cet article avec le principe selon lequel chaque commune doit se doter d'un CCAS (article L.123-4 CASF), cette subvention communale apparaît comme une dépense obligatoire de la commune : dès lors que la commune a l'obligation d'avoir un CCAS, elle doit *a minima* lui donner les moyens de fonctionner et d'assurer les missions qui lui sont confiées par la loi.

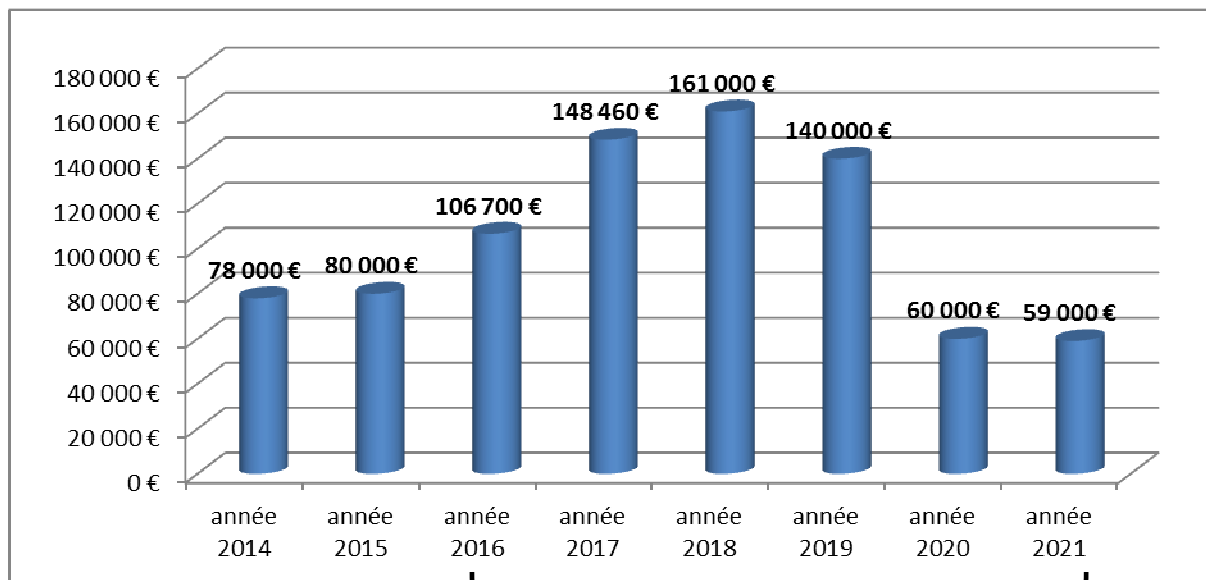
La subvention allouée au fonctionnement général du CCAS par le Conseil Municipal, dépend de plusieurs conditions :

- Tout d'abord, le souhait de l'équipe municipale de s'accorder sur la mise en œuvre et le développement d'une politique sociale locale, en y octroyant les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation ;
- Ensuite, le montant de la subvention versée par la Commune au CCAS est lié à l'état des finances locales.

Le financement octroyé au CCAS par la Commune pour mettre en œuvre sa politique sociale locale, dépend indubitablement de l'évolution des produits financiers que percevra la collectivité locale, définies par le Gouvernement.

Concernant le CCAS de Lançon-Provence, la subvention octroyée par le Conseil Municipal a évolué sur les cinq dernières années, passant de 78 000€ en 2014 et à 80 000€ de 2015 à 2018 (sans compter l'intégration de la masse salariale liée à la mise à disposition progressive de deux personnels titulaires au CCAS à partir de 2016) ; puis 60 000€ en 2019 et 2020 et enfin 59 000 € en 2021.

L'économie de plus de 47 700€ est réalisée en section de fonctionnement à compter de l'année 2019, par la non-reconduction de la convention entre le CCAS et l'association IE 13 et la fin de prise en charge par le CCAS de subventions partenariales (MDA 13 Nord : 4 363,50€ ; la Mission Locale : 13353€).



Coût de la masse salariale intégrée suite à la mise à disposition progressive de personnel entre la Mairie et le CCAS:

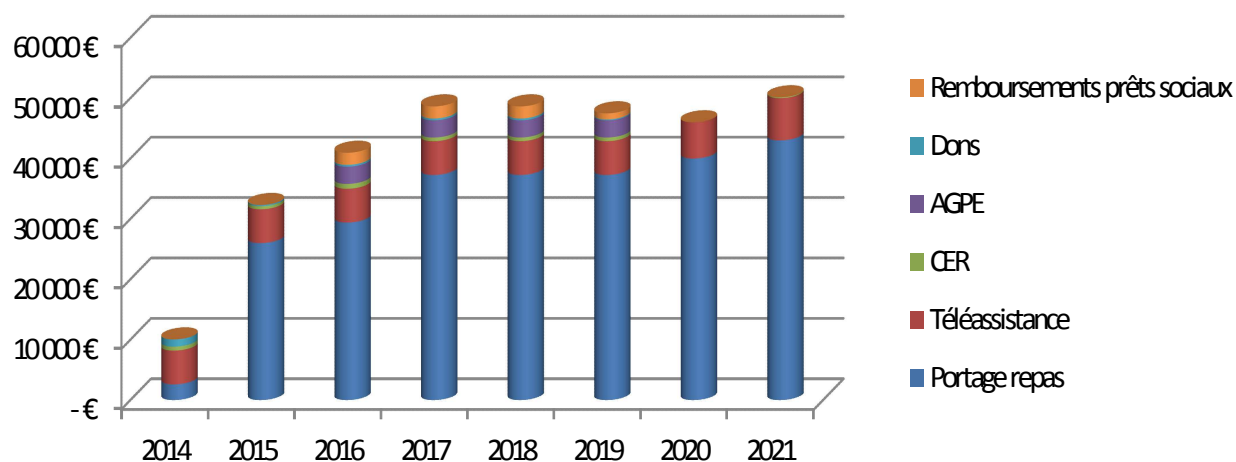
*2016 : 26 700€ (1 personnel)	*2019 : 91 720€ (2 personnels)
*2017 : 68 460€ (1 personnel)	*2020 : 75 000€ (2 personnels)
*2018 : 83 000€ (2 personnels)	*2021 : 59 300€ (1 personnel)

🚩 Les ressources liées directement à l'activité du CCAS

Ces dernières se déclinent en fonction des prestations développées par chaque CCAS, pour Lançon-Provence cela se compose comme suit :

- le produit des prestations de service fournies par le CCAS : participation des usagers dans le cadre des services pour personnes du Bel Age et/ou en situation de handicap, comme le portage de repas et la téléassistance,
- le remboursement des *prêts remboursables* octroyés par le CCAS aux administrés en situation de précarité suite à l'accord de la Commission Permanente,
- le remboursement des frais liés à l'établissement des dossiers de demande d'aide sociale légale : convention avec le Conseil Départemental dans le cadre de l'instruction sociale du RSA (réalisation des contrats d'engagement réciproque)
- les ressources propres du CCAS, notamment les produits des dons et legs
- la perception de subvention liée à une convention spécifique entre le CCAS et un établissement : convention pour les administrés en difficulté relative à Agglopolé Provence Eau et Agglopolé Provence Assainissement (AGPE)

EVOLUTION DES RECETTES SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT



En dehors de cette liste non exhaustive, le CCAS peut aussi percevoir d'autres entrées financières en fonction de son activité :

- les versements effectués par divers organismes au titre de leur participation financière aux services ou équipements gérés par le CCAS (caisses de retraite dans le cadre de l'aide à domicile, CAF dans le cadre des équipements petite enfance, etc.),
- le CCAS peut également bénéficier de reversement du budget communal :
 - le reversement par la commune du tiers du produit des concessions de cimetières, désormais facultatif depuis l'abrogation de l'ordonnance du 6 décembre 1843,
 - le reversement par la commune d'une fraction de la taxe sur les spectacles (au moins égal au tiers des sommes perçues par la commune),
- Enfin, à côté de ces ressources ordinaires, le CCAS peut avoir accès à des financements ayant un caractère ponctuel ou exceptionnel :
 - des financements liés à des projets ponctuels (fonds d'investissement pour la création de places dans les services collectifs d'accueil de la petite enfance...),
 - la participation du fonds de compensation de la TVA pour les dépenses d'investissement du CCAS (réfection de bâtiment...),
 - les recettes marchandes, parmi lesquelles les produits du domaine (revenus du patrimoine immobilier du CCAS) et les produits financiers (placements),
 - les emprunts, sachant que ceux-ci devront au préalable être autorisés par une délibération du conseil municipal (conformément à l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales).
 - des concours financiers versés par des fondations ou institutions diverses suite à un appel à projets/ expériences,
 - des financements européens

➤ BILAN 2021 ET PREVISIONS BUDGETAIRES DU CCAS

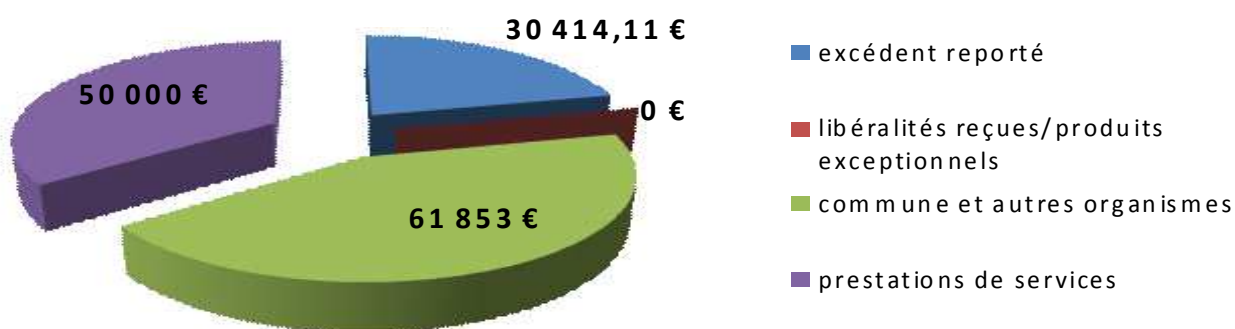
L'année 2021 a fait suite à une année particulièrement déstabilisée en terme de fonctionnement, que ce soit de par la crise de la CIOIVD-19, que par les élections municipales qui se sont déroulées en deux temps sur la Commune de Lançon-Provence. Cela a engendré une refonte du Conseil d'Administration, de nouvelles orientations en matière de politique sociale et une mise en route de la nouvelle équipe sur le premier trimestre 2021.

Ce sont donc sur très peu de mois que l'activité du CCAS a pu et dû se positionner et se développer, toujours en tenant compte des aléas liés à la pandémie et des contraintes induites.

✓ BILAN SECTION FONCTIONNEMENT 2021

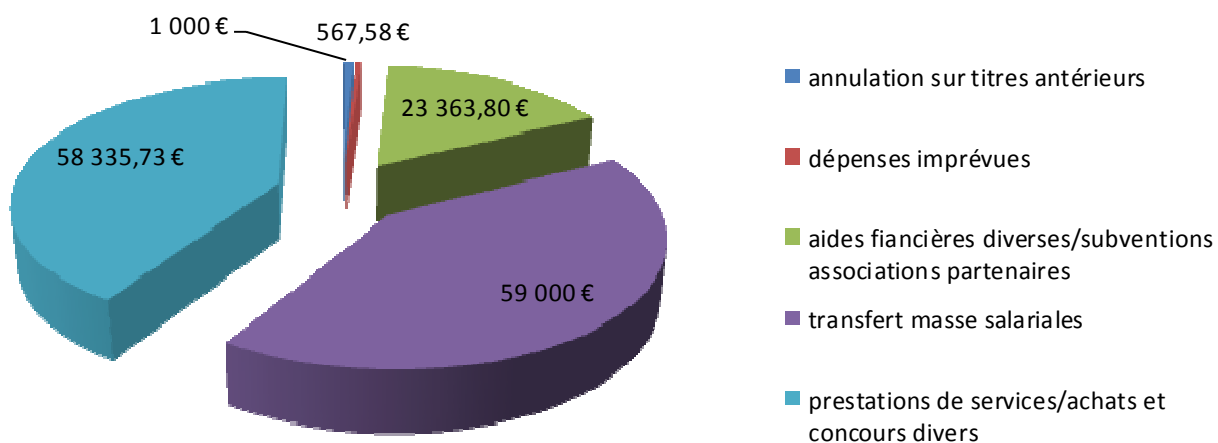
Compte		Total Voté 2021	Réalisé 2021
60623	Alimentation	-	-
60628	Autres fournitures non stockées	-	-
60632	Fournitures de petit équipement	1 200,00	1 033,95
6064	Fournitures administratives	800,00	780,67
611	Contrats de prestations de services	52 340,00	48 447,01
6135	Locations mobilières	-	-
6182	Documentation générale et technique	200,00	25,00
6184	Versements à des organismes de formation	160,00	-
6188	Autres frais divers	600,00	516,00
6225	Indemnités au comptable et au régisseur	45,73	-
6232	Fêtes et cérémonies	380,00	380,00
6262	Frais de télécommunications	-	-
62871	Remboursements de frais à la collectivité de rattachement		
6281	Concours divers (cotisations)	2 610,00	2 607,78
Total Chapitre 011	Charges à caractère général	58 335,73	53 790,41
6215	Personnel affecté par la collectivité de	59 000,00	58 969,56
Total Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	59 000,00	58 969,56
Total Chapitre 022	Dépenses imprévues	567,58	-
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	-
6562	Aides	5 853,00	1 187,65
6568	Autres secours	2 000,00	1 227,55
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	14 510,80	12 697,60
Total Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	23 363,80	15 112,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00	-
Total Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00	-
Total D1	DEPENSES REELLES	142 267,11	127 872,77

RECETTES FONCTIONNEMENT



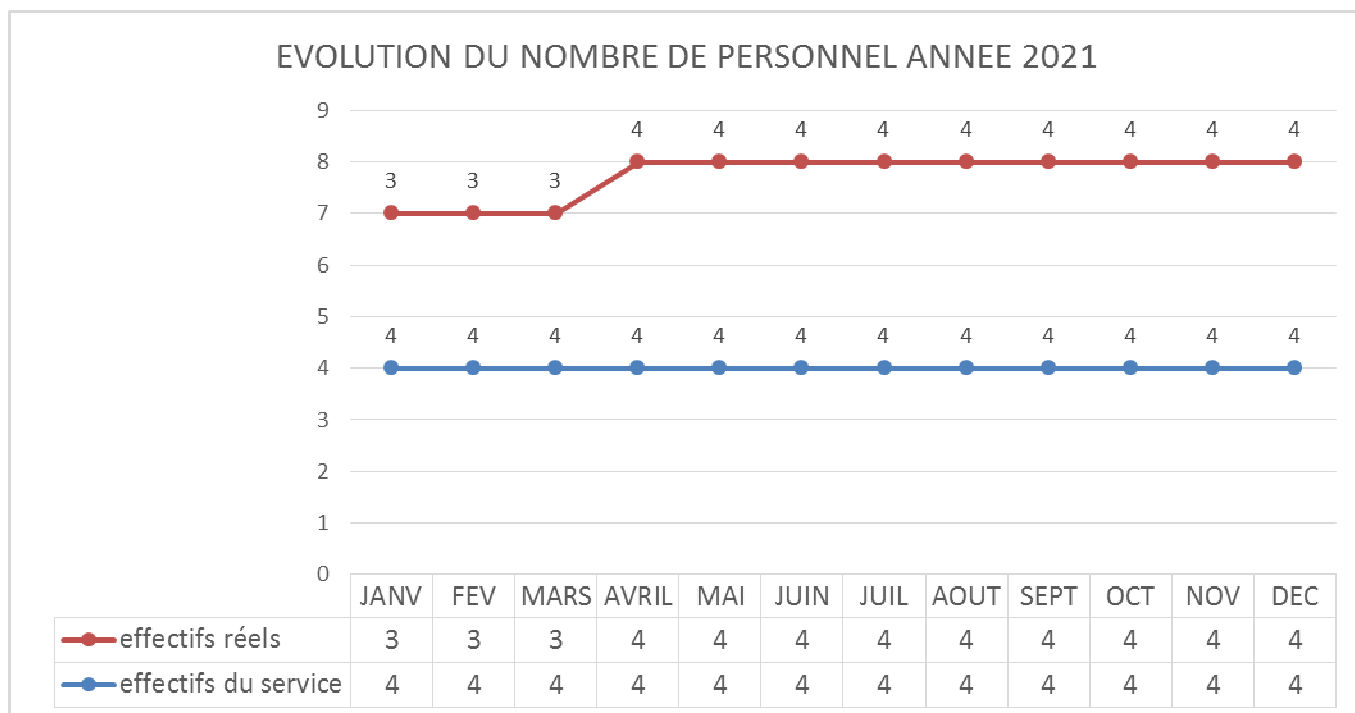
Compte		Total Voté 2021	Réalisé 2021
Total Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	30 414,11	-
706	Prestations de services	50 000,00	46 586,88
70688	Autres prestations de services	-	-
Total Chapitre 70	Produits des services, du domaine et vente	50 000,00	46 586,88
7474	Communes	59 000,00	59 000,00
7478	Autres organismes	2 853,00	
7473	Département		137,16
Total Chapitre 74	Dotations et participations	61 853,00	59 137,16
7713	Libéralités reçues	-	-
7718	Autres produits exceptionnels sur opération	-	-
7788	Produits exceptionnels divers	-	-
Total Chapitre 77	Produits exceptionnels	-	-
Total R1	RECETTES REELLES	111 853,00	105 724,04

DEPENSES FONCTIONNEMENT



Il ressort une gestion rigoureuse des dépenses, avec une recherche constante d'optimisation des moyens matériels et de recherche de partenariat favorisant l'intervention de professionnels autour de différents thèmes comme la prévention, le handicap, l'action solidaire, ou de dispositifs innovants en faveur de la population sans coût pour les Administrés et sans surcoût voire totalement gratuit pour le CCAS.

🚩 Evolution des charges de personnel



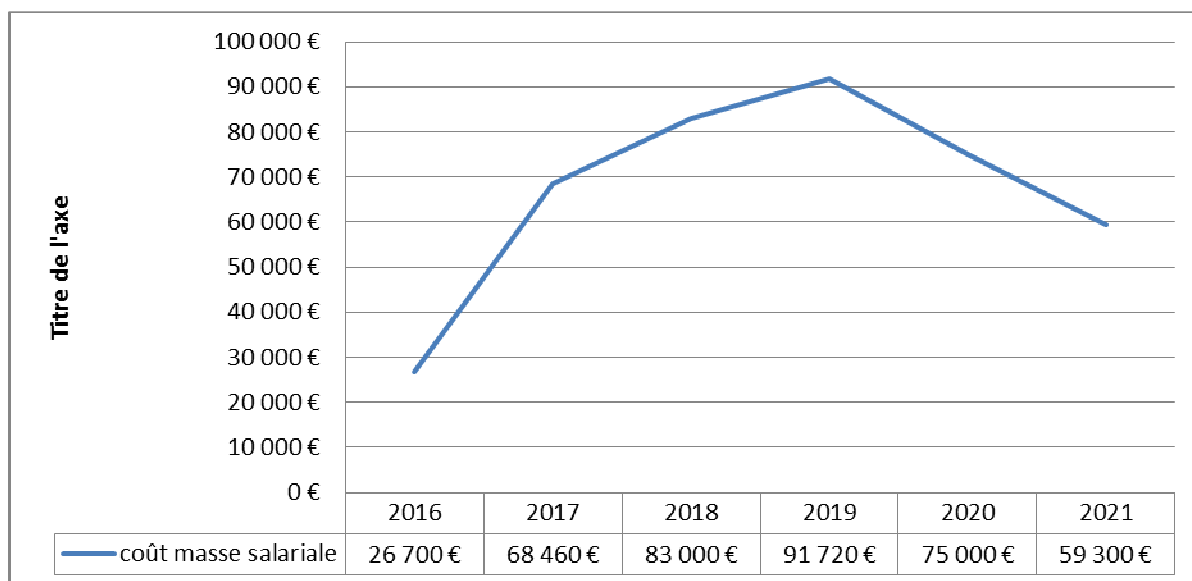
- **De Janvier au 15 mars 2021 : 3 postes étaient pourvus sur 4**
 - ✓ 1 Directrice (TC) : mise à disposition
 - ✓ 1 poste agent d'accueil (TP : 80%)
 - ✓ 1 poste de travailleur social contractuel (TC)
 - ✓ 1 poste agent travailleur social : non pourvu

- **Du 15 mars au 31 mars 2021 : 4 postes pourvus sur 4**
 - ✓ 1 Directrice (TC) : mise à disposition
 - ✓ 1 poste agent d'accueil (TP : 80%)
 - ✓ 1 poste de travailleur social contractuel (TC)
 - ✓ 1 poste chargé d'accueil social (TC)
 - ✓ 1 poste agent travailleur social : non pourvu

- **Du 1^{er} avril au 31 décembre 2021 : 4 postes pourvus sur 4**
 - ✓ 1 Directrice (TC) : mise à disposition
 - ✓ 1 poste agent d'accueil (TP : 80%)
 - ✓ 1 poste de travailleur social contractuel (TC)
 - ✓ 1 poste chargé d'accueil social (TC)
 - ✓ 1 poste agent travailleur social : non pourvu

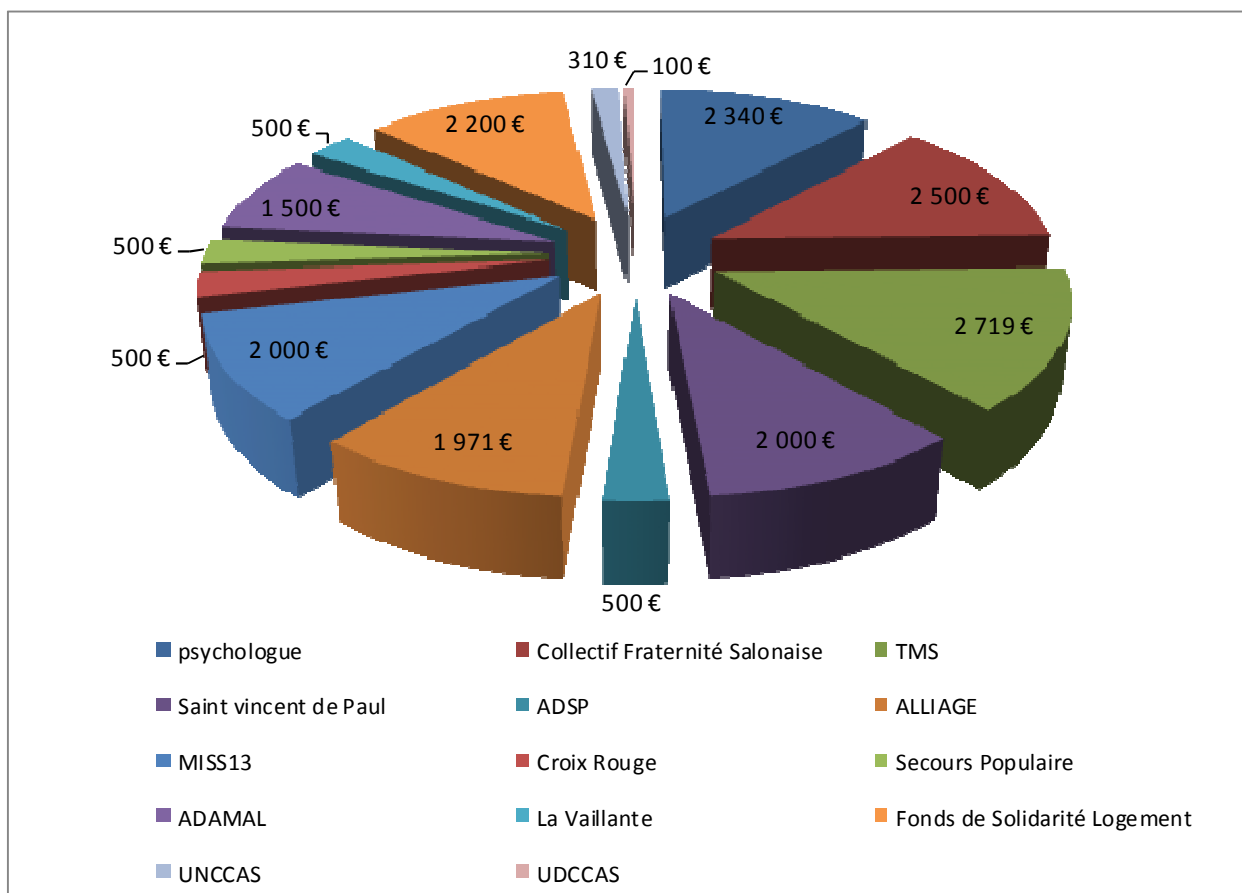
Le CCAS a délibéré corrélativement avec la Commune en 2016 et 2018, afin de permettre la mise à disposition de deux personnels titulaires : la Directrice et un travailleur social. En septembre 2020, la mise à disposition du travailleur social a pris fin.

Concernant le volet financier, en fin d'exercice, le CCAS rembourse à la Commune le montant de la rémunération et des charges sociales.



Evolution des différentes prestations de service

- Subventions aux associations partenaires et conventions



Ce montant reste stable sur les quatre dernières années, pour ce qui est des associations caritatives, du FSL, et de l'UNCAAS et l'UDCCAS.

Une nouveauté en 2021 a été le financement de l'association La Vaillante – en lien avec des activités développées auprès des personnes en situation de handicap ; ainsi que la MISS13 – activités liées à la prévention santé des personnes du Bel Age.

En cours d'année, suite à la liquidation judiciaire et fermeture définitive de l'association TMS, le montant de la subvention annuelle votée au BP 2021 a donc été réévalué à hauteur du nombre de mois effectifs de partenariat, soit 906,60€.

- **Action sociale et aides dispensées aux administrés**

Les actions mises en place à l'attention des administrés en difficulté sociale se répartissent entre les missions obligatoires dévolues au CCAS, et celles orientées par les Elus du Conseil d'Administration.

Compte-tenu de l'évolution très fluctuante du personnel depuis l'année 2019, que ce soit en nombre d'agent qu'en termes de compétences professionnelles, un certain nombre d'actions et de dispositifs ont été soit suspendus, soit définitivement supprimés pour cause de non remplacement de personnel.

Les Elus ont souhaité également réorienter les axes d'intervention du CCAS, ceci amenant à redéfinir les fiches de poste des agents.

Ces fiches de postes ont été validées par le Président du CCAS et ont servi de base à l'évaluation annuelle des agents.

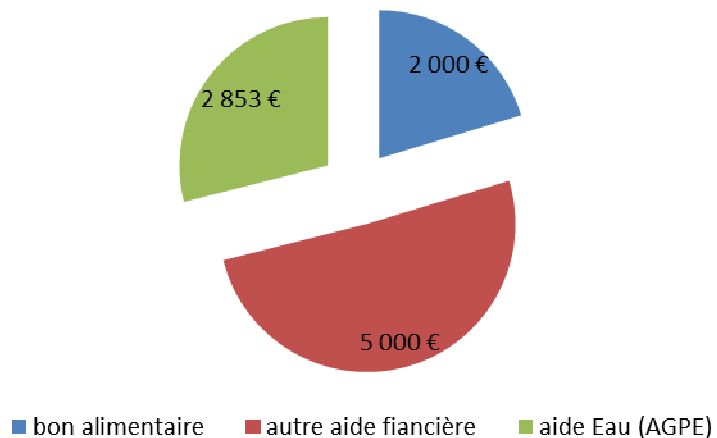
Abordées en 2019, la réorganisation et l'adaptions des fiches de postes et missions du CCAS se sont poursuivies en 2020 et 2021.

Dans le cadre de sa réorganisation le CCAS a donc recentré son activité sur :

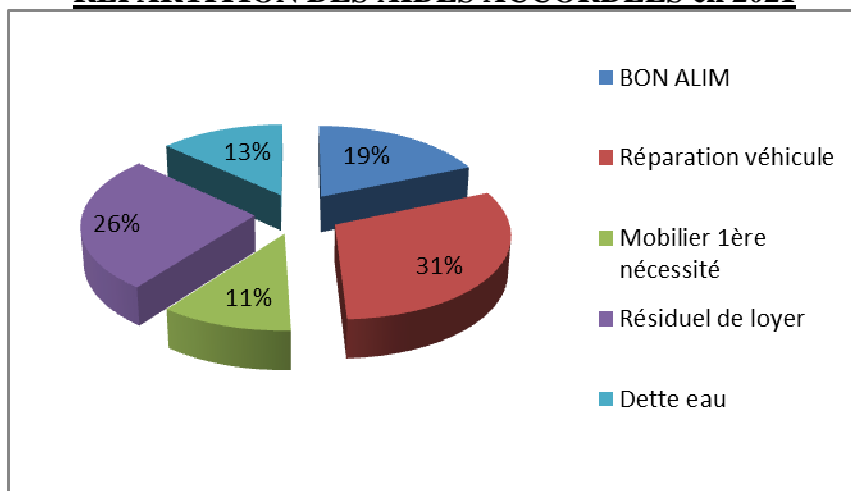
- ✓ **Maintien des obligations institutionnelles :**
 - 1) Actions relatives à la **lutte contre l'exclusion et l'accès aux droits**
 - 2) Tenu le **registre des personnes vulnérables (plan canicule/grand froid)**
 - 3) Accompagnement des administrés recensés par **EDF** dans le cadre d'une dette énergétique
- ✓ **Engagements conventionnels :** compte-tenu de son **adhésion à l'UNCCAS et l'UDCCAS**, ainsi que des différentes conventions mettant en avant (ou pas) une contrepartie financière en sa faveur, le CCAS de Lançon-Provence est également tenu de respecter les engagements pris avec les autres Administrations (CD13, CAF, Préfecture).

Les aides financières attribuées par la Commission Permanente du CCAS, sont majoritairement présentées par les travailleurs sociaux du CCAS dans le cadre de leurs accompagnements. Celles-ci sont également constituées de sollicitations exposées par les partenaires sociaux qui sont référents des administrés dans leur domaine de compétences : MDS pour les familles, services sociaux des hôpitaux, etc...

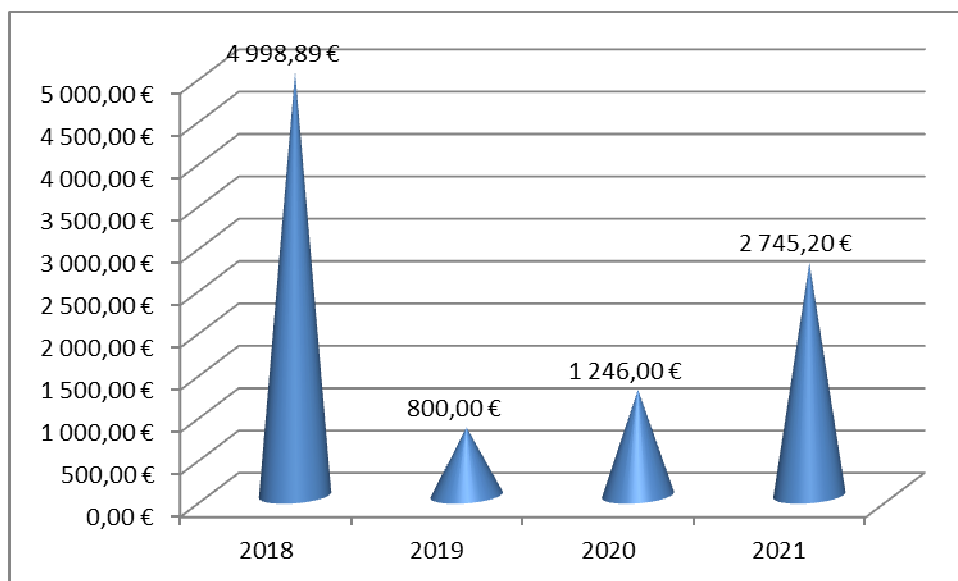
SOMMES VOTEES AU BP 2021



REPARTITION DES AIDES ACCORDEES en 2021



EVOLUTION DES AIDES FINCIERES ACCORDEES



Explication de l'écart sur les 4 dernières années :

****En 2018 : 2 travailleurs sociaux**

- **287 ménages** (soit près de 600 RDV),
- plus de 4 998 € ont été octroyés par le CCAS sur l'année écoulée pour subvenir aux difficultés financières et alimentaires des habitants ; en sus des aides accordées par les caisses de retraites, les associations caritatives, le Département...
- 744 personnes ont été réceptionnées à l'accueil et plus de 2415 appels traités

****En 2019, 1 seul travailleur social sur 6 mois**, fenêtre de missions et de disponibilités d'accompagnement social restreintes et donc très forte baisse des rendez-vous et accompagnements sociaux possibles au CCAS. Les administrés ont été réorientés à la Maison Départementale de la Solidarité (CD13).

Au total se sont 41 « nouveaux » ménages, 35 bénéficiaires du RSA, et 95 ménages en suivis « réguliers » dit « de file active » par les travailleurs sociaux qui se sont vus réorientés en avril 2019.

Sur l'année :

- **148 ménages** ont été accompagnés (255 RDV)
- 800 € d'aide financière
- 563 personnes réceptionnées à l'accueil et 1841 appels traités

****En 2020 : 1 travailleur social sur 8 mois**

Année de mise entre parenthèses, à la fois par le fait que nous étions en « année électorale » et à cause de la crise COVID-19 qui a chamboulé le planning d'installation des instances administratives.

Dans l'attente du vote du budget 2020 et de l'installation du nouveau CA du CCAS, ne peut être octroyé que des bons alimentaires en urgence. C'est le Président du CCAS qui octroie ces aides exceptionnelles pour la période de janvier à mai 2020.

Suite à l'installation du nouveau Conseil d'Administration et à la mise en place du Règlement Intérieur de la Commission Permanente, les Elus ont statué sur plusieurs attributions.

Sur l'année :

- **82 ménages** ont été accompagnés (149 RDV)
- 1 246 € d'aide financière
- 239 personnes réceptionnées à l'accueil et 2389 appels traités

****En 2021 : 1 travailleur social**

Suite à la nouvelle élection municipale de décembre 2020, l'installation et la mise en place du nouveau Conseil d'Administration et des orientations sociales a été effective à compter de février 2021.

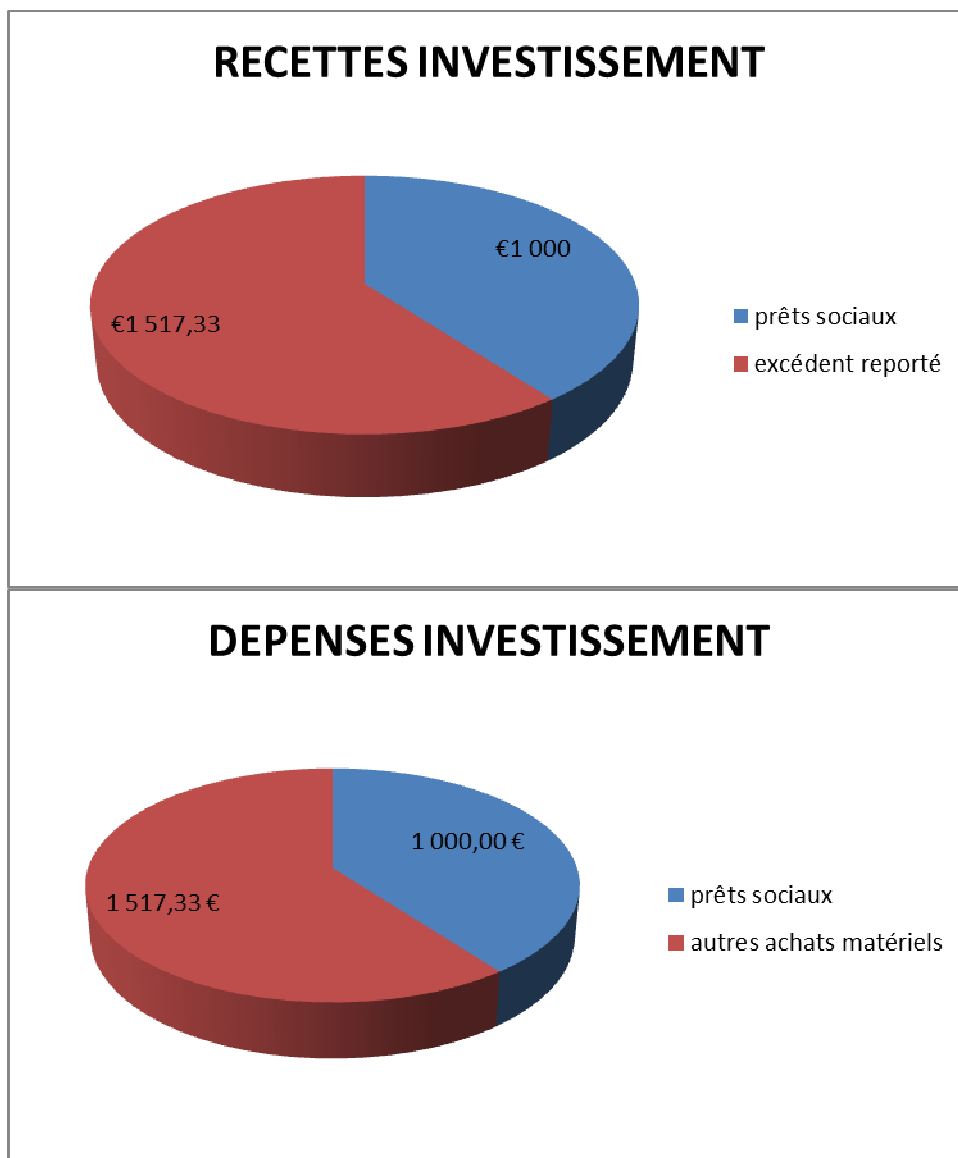
Sur l'année :

- **97 ménages** lançonnais accompagnés (202 RDV)
- 2745,20 € d'aide financière
- 250 personnes réceptionnées à l'accueil et 2322 appels traités
- 34 ménages reçus pour le maintien à domicile

✓ BILAN SECTION INVESTISSEMENT 2021

La section investissement n'est que peu utilisée par le CCAS.
Elle reprend principalement le suivi financier de prêt social attribué aux administrés.

Le CCAS n'ayant pas d'encours de dette, il n'y a aucun emprunt envisagé.



✓ PREVISIONS 2022

L'année 2022 va voir une modernisation du fonctionnement général du CCAS, ainsi que le développement de nombreux projets en faveur des personnes du Bel Age et en situation de handicap, des ménages touchés par la précarité, et les personnes de tout âge confrontées à différentes problématiques de violences intrafamiliales.

Cependant, les actions et partenariats développés seront sous couvert d'une maîtrise stricte du budget.

La première avancée sera en lien avec la signature d'une convention cadre entre la Mairie et le CCAS, définissant de manière plus distinctive les contours des missions du CCAS et des agents.

Dans la continuité, la mise à disposition de l'ensemble des agents qui sont « rattachés » au CCAS sera effective à partir de juillet 2022.

Ces deux dispositions ont une conséquence financière non négligeable, qui impactera le montant de la subvention de fonctionnement municipale sollicitée par le CCAS, soit 208 171,35€ pour l'année 2022.

Cette somme permettra d'absorber les dépenses de fonctionnement général (9 871,35€), auxquelles s'ajouteront les frais d'entretien du bâtiment (6 800€), la mise à disposition des quatre agents (180 000€) et la mise à disposition des services municipaux support (11 500€).

Les subventions aux associations partenaires et autres conventions ont été repensées et réajustées en fonction de la réalité de saisine, du bénéfice pour les administrés et des projets à engager, la répartition est la suivante :

- Subvention aux associations partenaires (caritatives et autres) : 6 550€
- Conventions partenariales : 4 401€
- Aides financières : 5 853€

Le CCAS a pu voir un excédent reporté en section de fonctionnement 8 265,38€ et de 1 517,33€ en section d'investissement.

Le budget total du CCAS, estimé pour 2022 est de 268 439,73€.

ORIENTATIONS 2022

ORGANISER – DEVELOPPER – PERFECTIONNER – VALORISER

I. DEMARCHES GLOBALES

✓ **Mettre en œuvre une démarche en Ressources Humaines innovante :**

➔ Adapter les ressources humaines au projet social de territoire :

- *Mise en place au 1^{er} janvier 2022 de la convention cadre en la Ville et le CCAS
- *Remplacement du poste vacant au « logement » et « Personnes du Bel Age et en situation de handicap »: recrutement d'un travailleur social D.E. au 1^{er} trimestre 2022
- *Révision des fiches de postes suite au recrutement
- *Mise en place au 1^{er} juillet 2022 des conventions de mise à disposition des agents au CCAS
- *Développer les formations des agents pour adapter leurs compétences à l'innovation

✓ **Améliorer le fonctionnement du CCAS en rénovant la gouvernance :**

➔ Veiller à la qualité du service rendu aux usagers :

- *Engager une démarche qualité
- *Mettre en place une signalétique lisible et accessible
- *Respecter la mise en conformité avec la CNIL et la RGPD

✓ **Optimiser la gouvernance économique et financière :**

- *Mise en place au 1^{er} juillet 2022 de la convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS
- *Renforcer l'analyse et la prospection budgétaire et financière : rechercher des mécènes, mener une campagne de dons pour le CCAS

✓ **Communiquer efficacement autour des activités du CCAS :**

*Valoriser les actions sur les réseaux sociaux et la presse

*Communiquer sur les actions du CCAS auprès de l'UDCCAS

II. ACTIONS A PROMOUVOIR PAR THEMATIQUE

❖ SOCIAL ET PREVENTION

- ✓ Janvier 2022 : Intervention conjointe CCAS/MDS auprès des agents du service enfance jeunesse à la demande de leur Direction : information sur les violences Intrafamiliales et sur la transmission des informations préoccupantes auprès de la CRIP13
- ✓ Action partenariale avec la MDS sur la journée des droits de l'enfant (20/11/2022)
- ✓ Mise en ligne des différents spots gouvernementaux sur les dispositifs de prévention (Vif, prévention mineurs, prévention suicide...)
- ✓ Convention avec le CD13- MDS : doublement des permanences mensuelles des assistantes sociales à compter de janvier 2022 (mardi matin et jeudi matin)

- ✓ Reprise de l'accompagnement social des TIG en lien avec le CLSPD-r

- ✓ Actions de préventions VIF et signalements : dans le cadre de groupe de travail avec le CLSPD-r (journée du 25/11)

- ✓ Poursuite de la convention avec la psychologue clinicienne (2340€) : sur orientation des agents du CCAS ; prestation gratuite pour les administrés

- ✓ **Dans le cadre de la subvention à la Croix Rouge (1 000€) :**
 - ➔ Convention avec la Croix Rouge pour mettre en place une unité mobile sur la commune : octroi de denrées alimentaires (produits secs) et aide vestimentaire à titre gratuit au profit de personnes orientées par le CCAS. Nombre de colis limité dans le temps et réorientation par la Croix Rouge auprès des associations caritatives salonnaises ; déplacement chez les personnes âgées isolées pour leur apporter les médicaments ; livraison de colis alimentaires à domicile aux personnes à mobilité réduite et n'ayant pas d'aidant mobilisable
 - ➔ Noël Solidaire : distribution de 1 000€ de chèques de Noël pour le vestiaire de l'association (*en 2021 : 37 familles Lançonaises et 68 enfants ont été destinataires de ces chèques cadeaux (1€/vêtement enfant ; 2€/vêtement adulte, 10€/jouet de Noël neuf). En fonction de la composition familiale les familles ont reçu 20€ ou 30€.*

- ✓ Création d'un livret « Jeunes adultes : les étapes vers l'indépendance » : livret de renseignements à destination des Jeunes sur les thèmes du logement, les ressources- l'emploi, la santé

- ✓ Développement d'actions dans le cadre de la CTG

- ✓ Maintien d'un budget dans le cadre de l'attribution d'aides financières pour les administrés (5 853€)

- ✓ Subventions aux associations partenaires (6 550€), et conventions partenariales (4 401€) : pour la mise en œuvre de soutiens financiers et/ou alimentaires ; la mise en œuvre d'accompagnements et de services spécifiques (handicap, santé, prévention...)

❖ PERSONNES DU BEL AGE

- ✓ **Dans le cadre de la subvention auprès d'ALLIAGE (1791€):**
 - ➔ le Pôle Infos Séniors 13 réalise depuis fin 2021 des permanences de proximité toutes les 11 semaines (études approfondies des dossiers aide au maintien à domicile)
 - ➔ orientations et accompagnements en binôme effectués avec les agents du CCAS dans le cadre du maintien à domicile (aménagement et adaptation du logement) ou de l'accompagnement au placement en établissement spécialisé
 - ➔ Action santé gratuite auprès des personnes de 60 ans et + : partenariat avec l'ASEPT PACA, le CDOMS: 12 séances d'activité sur le thème de l'équilibre du 28 février au 13 juin 2022
 - ➔ Mise en place d'ateliers gratuits pour les personnes de 60 ans et + : par l'ASEPT PACA : nutrition, vitalité, sommeil, numérique... étalés sur l'année 2022 en prévision de l'action Bougé Agé sur 2023
- ✓ **Partenariat avec le CD 13 : actions gratuites**
 - ➔ Relance de la Maison du Bel Age Itinérante du 10 au 14/10/2022 (semaine bleue)
 - ➔ Bassin mobile pour l'apprentissage de la natation et séances aqua santé : des séances d'apprentissage de la natation, d'aqua-santé et de lutte contre l'aqua-phobie, encadrées par des professionnels, sont proposées aux personnes du Bel Âge, et aux personnes en situation de handicap. Avec un bassin équipé d'un brise-vague, une eau chauffée à 29°C, un vestiaire et un local technique, le camion transporte une piscine de 8 m de long pour 2 m de large avec une profondeur variable (de 0 à 1,20 m) en fonction des exigences pédagogiques.

❖ PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP « AUTRES REGARDS »

- ✓ **Organisation de journées événementielles autour du handicap**, en ciblant des dates « clés » sur les journées nationales/mondiales autour de la trisomie 21, l'autisme, les troubles « DYS », les handicaps sensoriels.
- ✓ **Dans le cadre de la subvention à La Vaillante association sport et handicap (1000€) : Autre regard sur la Trisomie 21** :
 - ➔ en mars : activité sportive avec le foyer Bois Joli et le secteur Jeunes (concours de pétanque) et prévisions d'activités et concours sportifs divers (ateliers handisports)
- ✓ **Partenariat développé avec Parcours Handicap 13** : regroupant également les structures comme l'association Sainte Marie (foyer Bois Joli), association TEDC HANDIFAUTEUIL : faire découvrir et promouvoir la pratique du HandFauteuil aux personnes en situation de handicap et aux valides
- ✓ **Autre regard sur l'autisme** : en avril : diffusion de deux mini films sur l'autisme avec les enfants des ACM (Mon petit frère de la Lune ; Les chaussures de Louis)

- ✓ Autre regard sur l'accessibilité : journée mondiale de la mobilité et de l'accessibilité 30/04 :

- réunion de la commission accessibilité municipale afin d'évoquer l'ensemble des problématiques recensées sur la Commune (réaliser un parcours en poussette)

- **Relais ADELIS – bus itinérant de l'Association APF PACA** subventionné par AG2R LA MONDIALE et AGRICA- gratuit : fin avril/début mai pour la journée mondiale de la mobilité et l'accessibilité

* un accueil individuel pour apporter des réponses aux situations personnelles des personnes et des temps d'accueil collectifs et créer des espaces d'échange ouverts

*Développer plus de proximité avec les personnes en situation de handicap (tous types de handicap), leurs proches (familles, aidants).

- Apporter une solution concrète pour les personnes ayant des difficultés de mobilité, d'accès à l'information (spécifique au handicap), à l'emploi, à la culture etc... en portant les dynamiques associatives développées dans les délégations locales APF France handicap :

1/ Handi-Droits (accueil individualisé sur les questions d'accès au droit)

2/ Projets autour des aidants (ateliers, formations...)

3/ Groupes de parole (Sclérose en plaques, groupe de rencontres et de proximité...)

4/ Sensibilisation à l'accessibilité, à la Haute Qualité d'Usage

5/ Actions de sensibilisation en milieu scolaire et dans les entreprises

6/ Accès au numérique (Web@dom)

7/ Développement de la vie sociale (loisirs, inclusion dans la vie locale...)

- ✓ Autre regard sur les sourds et malentendants : septembre

- ✓ Autre regard sur les personnes aveugles et malvoyantes : octobre : nouvelle après-midi avec l'association des chiens guide d'aveugles et secteur jeunes

- ✓ Autre regard sur le handicap : novembre/décembre

- **DUO DAYS (18 novembre)** : semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées réflexion d'action à mener entre le foyer Bois Joli et entreprises Lançonnaises : journée de rencontre pendant laquelle un professionnel forme un duo avec une personne en situation de handicap pour partager une journée de travail

❖ LOGEMENT

- ✓ **Logement social :**

- Préparation et participation aux CALEOL (temps moyen d'étude/dossier de demande de LLS : 1h)

*OPH – Les patios de Pierre : 36 LLS/1CALEOL/mois à compter de février jusqu'à juin/ 108 dossiers à présenter (soit 250 dossiers étudiés)

*LOGIS MEDITERRANEE – Le Presbytère : 2 LLS / 1CALEOL en mars/6 dossiers à présenter (soit 10 dossiers étudiés)

- Préparation et étude de dossiers de LLS pour le contingent du CD13 sur le Canton de Mme le Maire

- Positionnement renforcé du CCAS lors des différentes phases de suivi du logement social:

*relation avec le bailleur dès la phase de construction en lien avec la direction Générale et l'urbanisme

*recensement des besoins en LLS du territoire : typologie, taille
*suivi de l'obligation de réalisations des LLS sur la commune et relation avec la Préfecture
*participation et suivi du PLH métropolitain
*relation avec la DDTM/ accompagnement du foyer Bois Joli à la signature du conventionnement à l'APL afin de permettre le basculement de 35 logements du foyer dans le décompte de production de LLS communal

- ✓ **Réflexion sur les projets des logements vacants du parc communal :**
 - ➔ Rencontre avec bailleurs et structures de réhabilitation (SOLHIA, ADAMAL)
 - ➔ Réflexion sur l'opportunité de dégager un logement d'urgence communal (coût, gestion, règlement d'occupation...)

- ✓ **Réflexion sur le devenir du Presbytère :**
 - ➔ Suivi de la convention de gestion avec la Direction Générale et le service des finances
 - ➔ Accompagnement au relogement des 5 LLS avant 2025

- ✓ **Mobilisation des propriétaires privés de logements soit vacants soit à réhabiliter :**
 - ➔ Réunion d'information avec présentation des dispositifs SOLIHA, Habitat et Humanisme
 - ➔ Valorisation du parc privé en logement locatif à vocation social et intégration au décompte de production de LLS communal

- ✓ **Suivi des dossiers dans le cadre de la Lutte contre l'Habitat Indigne**
 - ➔ Formation continue et suivi local de la plateforme HISTOLOGE en lien avec la DDTM
 - ➔ Travail partenarial interne avec les services sur le suivi des dossiers en lien avec l'indécence

- ✓ **Mise à jours des livrets « logement » du CCAS :**
 - ➔ *Le guide « Propriétaire-Bailleur »* : Regroupe un grand nombre d'informations pour les propriétaires qui souhaitent mettre en location leur bien dans les meilleures conditions.
 - ➔ *Le guide « Recherche de logement »* : Regroupe l'ensemble des informations et démarches à réaliser lors de la recherche de logement locatif (privé ou social), et les aides diverses à solliciter en fonction de chaque situation individuelle.